



## Le transfert de trois sites d'une poche de l'Etat dans une autre poche de l'Etat n'est pas contesté

# L'opposition ne fait pas de bruit



A Marly, le développement de la zone du Pré-aux-Moines dépend de la construction du nouvel axe routier Marly-Matran, fort contesté. Alain Wicht

### « MAGALIE GOUMAZ



**Démocratie** » C'est l'objet le plus ardu mais aussi le moins débattu des votations du 15 mai. Dans le canton de Fribourg, les citoyens devront se prononcer sur le «Décret relatif au transfert de propriété et à l'octroi d'une dotation en capital en faveur de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)». En gros, l'Etat veut déplacer des biens de sa poche droite vers sa poche gauche, résumant des députés qui ont approuvé l'objet en novembre dernier.

Officiellement, aucun parti, organisation ou mouvement ne s'y oppose. Et aucun argument contraire n'a été formu-

lé. Mais il faudra néanmoins compter avec les irréductibles *Neinsager*. Les observateurs de la vie politique suisse constatent qu'ils forment un socle quasi inébranlable de 20% des votants environ. Dans le canton de Fribourg, la théorie s'est vérifiée lors des votations populaires sur les crédits pour la Bibliothèque cantonale et universitaire (19% de non), ainsi que pour les collèges de Gambach (21,1% de non) et de Sainte-Croix (20% de non). Ces projets n'étaient pas combattus officiellement, et aucune voix critique ne s'était fait entendre.

### Un non qui est sain

Le sociologue Oscar Mazzoleni, de l'Université de Lausanne, n'aime cependant pas parler de *Neinsager*, un terme difficile à définir selon lui. «Pour certains, dire non, c'est dire non au système, montrer leur méfiance vis-à-vis des autorités

où qu'on n'est pas d'accord avec la politique en général. Mais il y a plusieurs autres manières de l'exprimer, comme s'abstenir, voter blanc, manifester dans la rue. C'est donc très hétérogène et à ma connaissance, aucune étude spécifique n'a été faite sur le sujet», explique-t-il. Et pour le professeur, c'est normal, dans une démocratie, qu'il y ait une opposition. «Qu'il y ait toujours un camp du refus confirme que la démocratie fonctionne», estime-t-il.

Pour en revenir à nos moutons, à savoir le décret sur l'ECPF, l'opposition pourrait cependant dépasser ce fameux socle de 20%. Car parmi les trois sites en question, deux soulèvent des problèmes d'accessibilité. A Saint-Aubin, Agrico est mal relié aux transports publics. A Marly, le développement de la zone du Pré-aux-Moines



dépend de la construction d'un nouvel axe de transit entre Marly et Matran.

### Des problèmes à résoudre

Des oppositions ont été déposées en lien avec ces deux projets, notamment par l'Association transports et environnements (ATE). Président sortant de l'organisation, Paul Coudret peut ainsi imaginer que la votation cantonale du 15 mai soit aussi une occasion d'exprimer son mécontentement envers la politique de mobilité envisagée dans les secteurs concernés. Même si cela ne changera rien au fait que l'Etat de Fribourg est propriétaire de sites industriels et qu'il les développera via l'Etablissement cantonal de promotion foncière.

«C'est vrai que le choix des sites ne correspond pas à certains critères, dont l'accessibilité en transports publics. Cependant, il faut dissocier les deux dossiers», relève la députée socialiste Christel Berset. L'élue rappelle l'importance pour le canton d'avoir une politique foncière active. «Nous l'attendions depuis des années. Mais il faut imaginer d'autres solutions de transport», martèle celle qui s'oppose à la construction d'un nouvel axe routier entre Marly et Matran tel qu'il a été présenté.

Le syndic de Belmont-Broye, Albert Pauchard, est sur la même longueur d'onde. La commune a fait opposition au plan d'affectation cantonal concernant le développement d'Agrico, à Saint-Aubin. Mais le syndic rappelle que l'objectif de cette opposition est de trouver des solutions. «Elle ne remet pas en cause l'objet en tant que tel», insiste-t-il. A vérifier le 15 mai dans quelle mesure cette position sera suivie. »



«Il faut dissocier les deux dossiers» Christel Berset

### UN VOTE CITOYEN SUR UNE SIMPLE ETAPE

Le décret sur lequel les citoyens fribourgeois doivent se prononcer le 15 mai prochain n'implique pas de nouvelles dépenses. Il s'agit d'une étape sur la route de la politique foncière active mise en place par l'Etat de Fribourg dans le but d'attirer ou de développer des entreprises.

Les anciens sites industriels à Saint-Aubin, à Romont et à Marly ont déjà été acquis, et une loi sur la politique foncière active est entrée en vigueur. Un fonds pour la promotion foncière active (fonds PFA), doté de 100 millions de francs, a été créé, de même qu'un Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF), chargé de concrétiser la stratégie.

C'est le transfert à l'ECPF de la propriété des sites industriels acquis par le biais du fonds PFA pour une valeur de 37 millions de francs qui est soumis au peuple, ainsi qu'une dotation en capital de 6 millions de francs. A noter que c'est parce que les montants en jeu (43 millions de francs au total) dépassent le seuil du référendum financier obligatoire que ce vote a lieu. En cas de refus, ce serait le statu quo. **MAG**



## ÉDITORIAL

### Un atout pour créer des emplois

FRANÇOIS MAURON

Austère, technique, peu concret, le sujet n'est pas spécialement sexy. Et pourtant, il est important. Le 15 mai, en vertu du référendum financier obligatoire, le peuple fribourgeois se prononcera sur le transfert à l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) des anciens sites industriels Tetra Pak et Elanco, rachetés ces dernières années par l'Etat à Romont, à Saint-Aubin et à Marly. Ce sont ainsi 37 millions de francs qui sont portés au bilan de l'ECPF sous forme d'une dotation en capital. A cela s'ajoute une somme de 6 millions de francs qui doit permettre d'assurer le fonctionnement de cet organe jusqu'à son autonomie financière, prévue en 2029.

Le manque de terrain disponible est un problème récurrent auquel sont confrontées les entreprises fribourgeoises. Durant la dernière décennie, plusieurs d'entre elles ont quitté le sol cantonal pour s'établir notam-

ment chez le voisin vaudois, où elles ont trouvé la place nécessaire à leur développement. Conscient du problème, l'Etat de Fribourg a donc acquis des parcelles susceptibles d'abriter des sociétés. Mais comme le canton n'a pas vocation à devenir un promoteur, il a créé l'ECPF pour gérer ce parc immobilier.

Le site Agricò (ex-Elanco), à Saint-Aubin, pourrait accueillir jusqu'à 1600 emplois d'ici à 2034. Dans le chef-lieu glânois, celui de la Mailarde (ex-Tetra Pak) s'oriente vers la production industrielle innovante. La zone du Pré-aux-Moines, à Marly, a été rachetée à Elanco en même temps que le complexe broyard. Son développement est conditionné à la réalisation de la liaison routière Marly-Matran. Ces projets suscitent quelques craintes, en particulier une augmentation du trafic dans la Basse-Broye. Mais si le canton de Fribourg veut pouvoir créer des emplois, il aura besoin de tels atouts dans son jeu face à la concurrence. En votant oui, les citoyens lui donneront une chance supplémentaire d'atteindre cet objectif. »